

Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLEINIERE Mardi 7 février 2023 A Aimargues

En présence de :

Philippe GRAS, 1^{er} Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement,

Présents:

CONSTANT Claude, Président, SARRUS-DRIVET Philippe, SEIGNEURIN Stéphane, LEFORT Robert, AVESQUE Alain, RODRIGUEZ Denis, FONTANA Jean-François.

Excusés :

OUAYOUN Alain, MORO Eric, ROUGER Bernard, Bertrand JOLIVEL

Administration : Maxime CHARLIER, Directeur, Frédéric CAMBESSEDES Chargé de mission, Catherine BAZILE, secrétaire.

M. Gras accueille les membres du Conseil de développement et les remercie de leur présence.

Cette réunion fait un point sur les retours des élus des EPCI et communes du territoire sur les présentations du travail des commissions. Les remarques sont très positives sur le travail accompli et les présentations concrètes qui apportent une réelle plus-value aux projets des EPCI et communes.

M. Gras est très satisfait et encourage le Conseil de développement qui a su comprendre la nécessité de pragmatisme et répondre aux besoins des collectivités. Il est attaché à cette institution.

1/ Premier bilan des présentations en commune et EPCI :

M. Constant remercie les membres actifs des commissions « mobilité », « eau » et « photovoltaïque ». Celles-ci ont présenté leurs travaux et l'évolution de leurs réflexions et de leurs démarches sur le territoire pour l'éclairage des élus. Ils ont reçu un bon accueil, beaucoup de questions et d'excellents retours.

Pour rappel :

Présentation des 3	Présentation des 3	Présentation commission	Présentation
commissions actives en	commissions actives en	photovoltaïque :	commission
Conférence des Maires du PETR	Conseil communautaire:		Mobilités :
-06/07/22 : Aubais	-01/12/22 : CCTC	-15/10/22 : Codognan	-19/12/23 : CCPL
	-15/12/22 : CCRVV	-23/11/22 : Aimargues	
	-03/01/23 : CCPL	-07/12/22 : Aubais	
	-26/01/23 : CCPS	-08/12/22 : Boisseron	
	A venir :	-04/01/23 : Aigues-Vives	
	-23/03/23 : CCPC	G	

La commune de Vauvert est intéressée ainsi que d'autres communes par une présentation.

M. Constant se demande comment répondre aux sollicitations et continuer ce cycle de diffusions des résultats des 3 commissions. En effet avec 50 communes, c'est une charge importante pour le Conseil de développement.

M. Gras n'est pas partisan d'une assemblée plénière, qui risque d'être trop superficielle. Il est nécessaire de rentrer dans le détail, rencontrer chaque commune qui le souhaite pour une meilleure plus-value.

Il est suggéré de regrouper deux à trois communes sur une présentation afin de rester dans cet esprit de proximité et de mobiliser une délégation plus restreinte où tous les membres des commissions ne seraient pas présents en même temps pour permettre d'alléger la charge et de disposer de plus de monde.

Il peut donc encore être envisagé d'organiser des présentations durant quelques mois.

2/ Point d'étape sur les trois commissions en cours :

M. Avesque demande si les commissions vont continuer à réunir leurs membres entre eux afin de diffuser l'information en interne et maintenir le même niveau de connaissance ?

M. Constant pense qu'il le faut. Il souligne qu'il faut être d'autant plus vigilant que l'information soit à jour et suive les évolutions législatives. Certaines commissions sont plus délicates de ce point de vue.

- La commission « Eau » a prévu de se réunir dans quinze jours. Le questionnement sur la sécurisation des captages et des bassins pourrait orienter la réflexion de cette commission vers une nouvelle approche.
- Pour la commission « Mobilité », la carte interactive sur les aires de covoiturage est prête à être renseignée selon M. Fontana. Le PETR pourrait inviter les communes à abonder les emplacements potentiels. La chaîne Lidl a relancé la commission pour la mise en place de parkings de co-voiturage en partenariat avec les collectivités. M. Gras propose un courrier du PETR à chaque commission mobilité des communautés de communes car le PETR ne sera pas maître d'ouvrage, mais les EPCI en charge de cette compétence. Plus difficile sur la thématique de l'eau, seule la CC Petite Camargue a la compétence « Eau ». M. Lefort se demande si le Plan Vert de l'État n'est pas une opportunité dont les collectivités peuvent se saisir pour la création de nouvelles aires.
- Pour la commission « photovoltaïque », la difficulté est l'évolution rapide de la loi.
- La commission « TPE/filière d'avenir est à l'arrêt et aucun membre de cette commission n'a exprimé le souhait de poursuivre les travaux. Certains des membres de cette commission sont d'ailleurs démissionnaires faute de temps.
- M. Constant conclue par la nécessité d'attendre les nouvelles nominations des communautés de communes (point n°3 ci-dessous) et d'offrir à chacun la possibilité de se positionner sur les sujets d'intérêts qui lui sont propres.
- M. Rodriguez se propose pour rejoindre la commission photovoltaïque ainsi que M. Sarrus-Drivet.
- M. Seigneurin choisit la mobilité. Ces deux commissions vont également prévoir une date de réunion chacune pour permettre de mettre à niveau l'ensemble de leurs membres.

3/ Renouvellement des membres :

M. Constant, par téléphone, a relancé l'ensemble des membres pour connaître la continuité de leur implication.

A la suite de cette relance, 6 nouvelles personnes sont démissionnaires par manque de disponibilité :

- M. SANCERNI (CCRVV)
- M. GALLARDO (CCPL)
- M. GAIDAN, M. ARAGON, Me VALLES (CCTC)
- M. ROUVIN (CCPC)

Une demande de renouvellement a été envoyée à chaque EPCI, avec l'introduction si possible d'un principe de parité.

Pour rappel deux demandes de renouvellement ont déjà été formalisées pour Mme COUVREUR (CCPS) et Mme GIRON (CCPL).

M. Gras demande une date butoir des désignations pour la première semaine de mars, estimant qu'un mois de délai est suffisant.

4/ Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

M. Charlier fait l'historique de cette assemblée des territoires, qui se veut consultative et représentative. Elle se réunit deux fois par an et présente la politique et les ambitions régionales et peut permettre ainsi d'alimenter la réflexion des commissions. Cette nouvelle génération inclut la société civile.

Désignation des membres appelés à siéger à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- Pour le PETR (élus) : 1 homme / 1 femme
- Pour le Conseil de développement (société civile) : 1 homme / 1 femme

Dans la mesure où il n'y a pas de candidate pour l'instant, car à ce jour aucune femme ne siège au Conseil de développement à la suite des dernières démissions, il est proposé temporairement ce siège à un suppléant masculin qui devra céder sa place à une des nouvelles désignées.

M. Constant et M. Lefort sont candidats.

Une délibération sera prise en Comité Syndical du PETR, le 15 février prochain, sur la base de cette proposition.

Questions diverses:

M. Sarrus-Drivet avait demandé un temps de parole pour présenter le travail du groupe éco-tourisme "écopasseurs du Païs-parlons Patrimoine" qui travaille avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, Gard Tourisme, le PETR, et les Offices de Tourisme autour du sujet d'un tourisme durable. Pour présenter leurs réflexions, est organisée la journée du 25 mars, à la réserve naturelle du Scamandre sur le thème : "Le tourisme éco-responsable", une conférence, des tables rondes et des ateliers de chaque "écopasseur" pour témoigner de son retour d'expérience

professionnelle dans son secteur : hébergement, restauration, calèche, cheval, âne, vélo électrique, véhicule écotouristique hydrogène, guide photographique ou ornithologique... Grand public, institutionnels et autres professionnels sont invités à les rejoindre pour devenir un territoire pilote. Le PETR transmettra l'information aux membres. Ce travail se poursuit avec les techniciens de chaque Office du Tourisme du territoire.

M. Constant conclut à nouveau que la thématique du tourisme est largement portée par les acteurs publics et privés du territoire dans un effort commun depuis plusieurs années. Le conseil de développement peut se concentrer sur des sujets plus exploratoires ou qui connaissent une absence de dynamique locale.

M. Sarrus-Drivet ne comprend pas la remarque, ne souhaite que travailler sur les sujets du tourisme et accuse les élus de mener les décisions du conseil de développement.

M. Constant lui rappelle le cheminement des membres du conseil de développement dans ses choix libres de commissions avec la confiance des élus et lui propose de démissionner si le fonctionnement du conseil de développement ne lui convient pas. M. Sarrus-Drivet refuse. M. Constant arrête la conversation et se tourne vers les autres membres, ennuyés par les propos répétitifs tenus par M. Sarrus-Drivet, pour convenir ensemble des prochaines dates.

La prochaine date de réunion plénière est fixée avec M. Gras au 17 avril à 18h au PETR. Les différentes commissions s'organisent indépendamment pour leurs travaux.

L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Claude Constant